



## DELIBERATION

### Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 07/11/2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 13	<b>Etaient présents :</b> Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine
Présents : 09	
Nombre de suffrages : 10	
<u>Date de convocation</u> 31/10/2023	<b>Procuration(s) :</b> M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali
<u>Date d'affichage</u> 31/10/2023	<b>Etai(ent) absent(s) :</b> M. LAFAGE Stéphane, M. THEBAULT Pierre
<u>VOTE :</u> Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Etai(ent) excusé(s) :</b> M. COURBIS Joël, M. DOHA Médard (arrivé à 19h20)

**Numéro interne de l'acte : 2023-14**

**Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS**

Madame la vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 100€ a été effectué au profit du CCAS par l'entreprise VINS COLOMBO.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,  
Madame la vice-Présidente entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1 :** d'accepter le don de 100€.

**Article 2 :** d'inscrire ces crédits au budget.

Fait à CORNAS  
La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

